



Taxe d'incitation sur les COV

Déclaration de taxe

(Art. 13 [OCO](#) et [règlement 67](#), chiffre 2.5.1.2)

Adresse postale	(laisser en blanc)
No IDE	E-mail
No de l'autorisation	Numéro de téléphone
Interlocuteur	Mois / année ¹

	Quantité de COV (kg)
Utilisation en propre ²	
Vent à des tiers ²	
Total	

La déclaration de taxe doit être envoyée par courriel à l'adresse
var@ezv.admin.ch.

La personne assujettie à la taxe certifie l'exactitude des indications fournies dans la présente requête et l'observation des dispositions du règlement 67.

Lieu et date

Annexes

¹ La période de décompte est toujours le mois civil. Le formulaire doit être remis jusqu'au 25 du mois suivant le jour où naît la créance fiscale.

² Total selon récapitulation à la page 2. La récapitulation peut également être tenue sur des listes internes à l'entreprise, ces dernières devant au moins contenir les indications figurant sur le formulaire officiel.

